

Assurances Crédit Mutuel

Direction des Assurances de Personnes

FUNERIS
A l'attention de Monsieur Benoit FOURQUET, gérant
97 rue du Terme la ville
51460 COURTISOLS

Strasbourg, le 29 Juillet 2021

Lettre recommandée avec avis de réception

Objet : Votre courrier du 15 juillet 2021 - Liberté de choisir son prestataire funéraire

Monsieur,

Nous faisons suite à votre courrier du 15 juillet 2021 adressé à Monsieur Nicolas THERY, Président de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le strict respect de la réglementation et la préservation de l'intérêt et des droits de nos assurés ont toujours été nos priorités et nous faisons en sorte d'assurer au quotidien l'observation de ces exigences.

Notre offre d'assurance obsèques s'inscrit pleinement dans cette ambition et est en conséquence en conformité avec le point 3.2.4 issu des nouvelles recommandations de l'ACPR sur la commercialisation des contrats d'assurance-vie liés au financement en prévision d'obsèques du 18 février 2021.

Les éventuelles références à des opérateurs funéraires ne sont pas contraignantes vis-à-vis de nos assurés qui demeurent libres de choisir le prestataire funéraire de leur choix tant à l'adhésion que jusqu'au dénouement du contrat, quand bien même un prestataire aurait été désigné.

Ces informations, devant être délivrées au titre de l'information précontractuelle, sont présentes dans la notice d'information du contrat.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Alexandre Argiolas
Directeur des Assurances de Personnes

